



AVIS PUBLIC

Approbation du règlement 415 visant à modifier le règlement de zonage 405

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier

QUE lors de la réunion du 2 mars 2026 le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le Règlement numéro 415 visant à modifier le règlement de zonage de l'annexe A et modifier la grille de spécifications de l'annexe B des zones 27M et 48R.

QUE ledit règlement numéro 415 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 25 mars 2026.

QU'en conséquence, le règlement numéro 415 est entré en vigueur le 25 mars 2026, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par madame Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska.

QUE toute personne peut prendre connaissance du règlement numéro 415 au bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Pacôme, ce 2^e jour de juin 2026.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Approbation du règlement 415 visant à modifier le règlement de zonage 405

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Approbation du règlement 415 visant à modifier le règlement de zonage 405** en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca entre 10 h et 16 h 30, le 2^e jour de juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2^e jour de juin 2026.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier